

le pied le moins dispendieux, & la liberté de la chasse est rendue à la Noblesse de ses Etats. Il a de plus congédié les Musiciens & les Danseurs de l'Opéra, ainsi que les Comédiens Italiens & François, quoique ceux-ci fussent extrêmement goûtés de la Cour. La seule Musique de la Chapelle est conservée. Il a conservé le Comte de Bruhl dans toutes ses dignités, & ce Seigneur a prêté à ce sujet son serment de fidélité entre les mains du Comte de Rex; & l'a reçu ensuite lui-même des Officiers du Cabinet. Mais ce Seigneur n'est plus à présent, il a succombé à sa longue & pénible maladie.

Le Comte de Flemming est à présent chargé du Ministère des affaires étrangères. Il est arrivé de *Vienne* où il étoit Ministre du feu Electeur, pour en remplir les fonctions. Le Comte de Cosel est créé Grand Maréchal de la Cour, & le Comte de Bose Grand Chambellan.

Un ordre de rejoindre leurs Régimens a été donné à tous les Officiers & Soldats de l'Electorat qui étoient en semestre; & conséquemment tous se retrouvent actuellement à leurs différens Corps. On pourra bientôt être instruit du dessein qu'a la Cour à cet égard.

Le Corps du Roi défunt, ouvert & embaumé, a été exposé dans la Salle d'audience sur un Lit de parade magnifique, avec toutes les Marques de ses différentes dignités. Il a été déposé après quelques jours, dans la Chapelle souterraine de l'Eglise Catholique qui renferme celui de la feüe Reine. On y a fait un Service funebre solennel; & l'un & l'autre, après l'élection d'un nouveau Roi, seront transportés à *Cracovie*, où, suivant le cérémonial de Pologne, les obsèques du Roi doivent se faire la veille même du